

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 mars 2023

Délibération ou arrêté n° 8

Date de convocation :
20/03/2023

Date d'affichage :
31/03/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire ne prend pas part au vote

Objet :

**Compte Administratif 2022 -
Commune**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
31/03/2023

Et publication et notification
du 03/04/2023

L' an deux mille vingt trois, le vingt – sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour.

Etaient excusés : M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt

Etaient absentes : Mme Laure Lambert
Mme Angéline Darras

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Sous la présidence provisoire de M. Claude Merlin, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022.

Hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun – Merlin

Le Président




Thierry Linéatte